Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le 15-10-2026-02
ID : 022-212201107-20261016-1510202602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN LE 15 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
14	15	15

Date de la Convocation

05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et quinze-octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Morgane GUÉGOU

Excusée : Hélène NG KON TIA (procuration à Marie Angélique LE JEUNE)

Secrétaire de séance : Christelle EON

Objet : Déclassement d'une portion de voirie communale, incorporation dans le domaine privé et cession à Monsieur Florian L'ANTHOEN et Madame Marion PETITPAS

Madame la Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Florian L'ANTHÖEN et Marion PETITPAS, demeurant 10 Rue de Kerello, se sont portés acquéreurs d'une portion de la voie communale au lieu-dit « Kerespern ». Cette portion porte sur une superficie d'environ 450 m². Une demande de plan de division a été faite auprès d'AT & Ouest.
Cette parcelle n'est plus affectée à la circulation publique ni à l'usage direct du public. Il convient donc de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement afin de l'intégrer au domaine privé communal, préalable indispensable à sa vente.
Il convient de prendre une délibération de principe concernant cette vente
Le prix de vente proposé en accord avec l'acquéreur est fixé à 500 € net vendeur.
Les frais d'acte notarié et de géomètre nécessaires à la division foncière seront intégralement à la charge de l'acquéreur.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à [unanimité / majorité de ... voix pour],
DÉCIDE :

- **Article 1 :** De **constater la désaffectation** et de **prononcer le déclassement** du domaine public routier de la portion de voirie communale d'une surface d'environ 450 m².
- **Article 2 :** D'**incorporer** ladite parcelle dans le **domaine privé de la commune**.
- **Article 3 :** D'**approuver la vente** de cette parcelle au profit de Monsieur Florian L'ANTHÖEN et Marion PETITPAS,
- **Article 4 :** De préciser que l'ensemble des frais (notaire, géomètre, publicité foncière) liés à cette transaction sera **à la charge exclusive de l'acquéreur**.
- **Article 5 :** D'autoriser le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir devant Notaire ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Article 6 :** le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20261016-1510202602-DE

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le secrétaire
Christelle EON

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMEUR
22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 16 octobre 2026.
Affiché le 16 octobre 2026